

# Nos services – La garantie

Pour déclencher la garantie GROHE, l'utilisateur final fera appel à son installateur (à défaut à la station service la plus proche). La garantie est consentie pour une durée de cinq ans contre les vices de fabrication à compter de la date d'installation (*limitée à un an pour les traitements de surface de nos robinetteries couleur et pour les pièces détachées vendues seules*), la facture de l'installateur faisant foi.



Nous vous rappelons que seuls les revendeurs et les stations services ont la possibilité de retourner les défectueux auprès de leur station service après-vente de proximité ou auprès de la Station Robinetteries Services 30, avenue de la République - 92120 Montrouge.

La garantie GROHE, dans l'hypothèse où elle est acceptée par nos services, se limite à la réparation ou au remplacement à l'identique ou à équivalent des matériels ou pièces que nous avons reconnus défectueux, à l'exclusion expresse de tous frais accessoires (particulièrement le démontage et remontage) et dommages directs et indirects (notamment ceux consécutifs à une privation de jouissance des installations). La garantie ne couvre nos produits que s'ils font l'objet d'un entretien par l'utilisateur (nettoyages des filtres, graissages, changements des joints...).

Pour une longévité optimale des robinetteries GROHE, nous vous conseillons de vous reporter à la page ci-contre « Conseils d'entretien ».

\* Contre les vices de fabrication.

## Les principaux incidents susceptibles de déclencher la garantie

Défauts	Commentaires
<b>Défauts de matière</b>	Manque de métal
<b>Défauts de fonderie</b>	Corps poreux, fissures, craquelures, déformations Reste un noyau de sable
<b>Défauts de finition</b>	Rayures ou piqûres (fautes de polissage) Défauts de chrome (décollement)
<b>Défauts d'usage / décolletage</b>	Filetage absent, filetage incorrect, bavures

## Les principaux incidents qui ne déclenchent pas la garantie

	Types d'incidents	Causes
<b>Pièces mobiles</b>		
Têtes à clapets	Usure des joints	Défaut d'entretien
Cartouches céramique	Dégâts causés par passage des corps étrangers Grincements ou grippage	Défaut de protection / Rinçage de l'installation Absence de graissage
Inverseurs	Bloqués cassés	Entartrage Défaut d'entretien
Éléments thermostatiques	Grippage. Mauvaise régulation. Blocage	Entartrage - Défaut d'entretien Défaut de réglage par l'installateur Équilibrage des pressions
<b>Accessoires</b>		
Douchettes	Conséquence des chocs	Usage anormal
Flexibles de douche	Arrachés ou dessertis	Usage anormal
Mousseurs	Entartrés	Défaut d'entretien - Usure
<b>Divers</b>		
Dégâts dus au gel	Boursoufflures sur le corps de la robinetterie	Installation non hors gel ou stockage dans un local non protégé

Cette liste n'est pas exhaustive, nous vous conseillons donc de faire appel à votre revendeur habituel qui peut contacter notre service après-vente en cas de doute.